**Votre consommation évolue ?**

Plusieurs causes peuvent expliquer l'augmentation de votre consommation d'eau potable :

**Vos besoins en eau ont augmenté :** vous avez installé un nouvel équipement sanitaire ; votre foyer héberge une nouvelle personne ; vous avez arrosé votre jardin ou rempli une piscine...

**Vous avez reçu une facture de régularisation des volumes réellement consommés** . C'est le cas lorsque votre consommation des deux dernières années a été estimée, car votre compteur n'est pas accessible et que vous n'avez pas effectué l'auto-relève annuelle.

**Votre mode de vie a évolué** : le développement du télétravail en est un exemple.

**Vous êtes victime d'une fuite d'eau sur votre installation sanitaire.** Pour le vérifier, il suffit de relever l'index de consommation au compteur au coucher et le lendemain matin au lever. Si l'index a bougé, alors que vous n'avez programmé aucun appareil ménager, faites rapidement intervenir un plombier. Sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'un plafonnement de facturation de votre surconsommation d'eau. Rendez-vous sur la page Problème de surconsommation.

**RESE**
131 cours Genêt - CS
30551
17119 SAINTES Cedex